



Abandon usufruits sur maison dont je suis le propriétaire

Par **fabrice01**, le **25/07/2016** à **18:51**

Bonjour

j'ai acheter par un emprunt immobilier la maison familial de mes parents il y a 20 ans.

nous avons convenu de donne usufruits a mes parents pour éviter en cas d'un éventuel divorce que mes parents soit a la rue du jour au lendemain.

il sont loge a titre gratuit et le resteront .

Je dois acheter avec ma femme a ce jour un autres bien a l'étranger pour lequel ma banque française me demande de levé usufruits pour pratique une hypothèque pour valide notre emprunt.

mes parents sont tous les d'accords pour la levé de usufruits.

j'aurai voulu savoir la possibilité la plus rapide et la moins couteuse pour moi pour faire cette démarche car le notaire nous a dit qu'il y avait des acte a rédiger et des honoraire et que les tribunal Avesnes sur helpe pour enregistrer l'acte était fermer que c'était la trêve des tribunaux.

l'acte sera fais qu'a la rentrée de septembre ce qui est pour moi gênant dans mes démarche a l'étranger.

Merci de votre réponse.

bien cordialement

Fabrice 01